

DYMON

La source de Dymon

Bulletin municipal n°57 - février 2020



Bruits de campagne...



VŒUX DU MAIRE

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants de notre Commune ainsi qu'aux nouveau-nés de l'année 2019.

Il est naturel, en une telle circonstance de regarder un an en arrière pour faire le bilan de ce qui a été accompli, avant d'ouvrir des perspectives et de former des vœux pour l'année qui s'ouvre, mais quoi de mieux que de voir en images les différentes manifestations qui ont eu lieu au long de l'année passée et c'est bien sûr, grâce aux associations, aux bénévoles mais aussi aux membres des commissions, aux membres du conseil, enfin c'est grâce à nous tous, ensemble que tout cela est possible.

Pour entretenir et aménager notre Commune :

C'est plus de 278 000€ qui ont été investis :

- 41736€ pour la continuité et l'aménagement du cimetière municipal, reprise de concessions, nettoyage et engazonnement
- 40689€ toiture et isolation de la Mairie, changement de fenêtres, toiture du legs de Mme BARDE
- 4476€ changement du lave-vaisselle de la salle des fêtes
- 10226€ achat de tables et de chaises
- 4667€ matériel d'entretien pour les espaces verts et l'atelier
- 91882€ travaux des enduits de voirie
- 19545€ clôtures et portail du terrain de sport et accès au Service Technique
- 17936€ poursuite des équipements pour la défense incendie
- 17590€ nouveau système d'éclairage de l'Eglise
- 2688€ les stores pour l'Ecole

Sans oublier les premières factures du marché de revitalisation du centre bourg pour 27274€.

Tout ceci n'aurait pu être engagé sans les aides et subventions de l'Agglomération du Grand Sénonais, l'aide de l'Etat par les dotations d'équipement des territoires ruraux et les dotations de soutien à l'investissement local, sans oublier l'association de protection et promotion de l'Eglise de Dixmont (APPED).

VOEUX DU MAIRE

Nous connaissons une période difficile en matière de financement. Nous devons donc choisir en priorité les projets qui, à moyen ou long terme, auront une retombée pour notre territoire, aussi bien Communal que Communautaire.

Les élus ont continué leurs actions, c'est une équipe qui travaille dans l'intérêt des administrés.

Je voudrais dire toute ma reconnaissance à l'ensemble des bénévoles, de toutes les associations qui font la richesse et la diversité de notre Commune.

Je ne terminerai pas sans cette citation :

Albert CAMUS a dit « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent »

C'est ce que nous nous efforcerons de faire pour que vive notre commune au sein de notre agglomération.

Encore bonne année 2020 à vous toutes et tous.



VERNISSAGE à la Bibliothèque

« Les expos Dixmontoises »

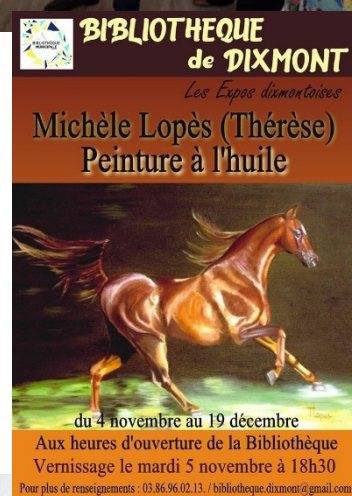


Du 16 septembre au 31 octobre, nous avons poursuivi nos expos dixmontoises, avec Laurent Chavenas, Photographe.

Il a pu nous présenter ses photographies de notre beau village ainsi que des alentours. Le vernissage de son expo a eu lieu le 17 septembre à 18h30. Nous avons reçu une trentaine de personnes intéressées par son talent. Puis durant la durée de son expo, de nombreuses personnes sont venues de Dixmont et d'ailleurs, pour admirer son talent. Merci à lui pour sa participation à la vie de cet évènement culturel à Dixmont.



Du 4 novembre au 19 décembre ce fut le tour de Michèle Lopes (Thérèse) de nous présenter tout son talent. Elle nous a présenté ses peintures, animalières pour la plupart, réalisées à l'huile. Le vernissage a eu lieu le 5 novembre à 18h30, et a reçu une trentaine de personnes également. Puis tout comme Laurent, elle a reçu de nombreux visiteurs pendant la période de l'exposition.



Durant les vernissages, c'est l'occasion de venir rencontrer les artistes, discuter avec eux de leur talent et partager le plaisir de leur art, le tout autour d'un apéritif. C'est un moment très convivial et très apprécié. Cette année, nous avons donc reçu 4 artistes pour ces expositions, Stéphane Marco, Photographe argentique, Julien Jacquet, Peintre et dessinateur, Laurent Chavenas, Photographe numérique, et Michèle Lopes (Thérèse), peintre, et nous les remercions très chaleureusement pour leur participation.





CALENDRIER des manifestations

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
Samedi 14 mars 2020	Messe de St Hubert Repas	APPED	18h Eglise et 20h Salle des Fêtes de Dixmont
Jeudi 19 mars 2020	Commémoration du cessez le feu en Algérie	Anciens Combattants	Monument aux morts de Dixmont
Dimanche 15 mars et le 22 mars 2020	Elections Municipales	Mairie	Salle d'évolution
Samedi 28 mars 2020 à 20h	Soirée Coq au vin	APPED	Salle des fêtes Dixmont
Vendredi 8 mai 2020 à 10h30	Cérémonie	Anciens Combattants	Monument aux morts
Vendredi 29 mai 2020	Concert Kalffa	Bibliothèque Municipale et Départementale	Terrain de sport
Samedi 30 mai 2020	Journée des Résistants	Stèles	Dixmont- Les Bordes
Le : Date à définir	Journée nettoyage	Commune	Dixmont
Vendredi 12 et samedi 13 juin 2020	Trail du Grand Sénonais	CAGS	L'enfourchure
Samedi 27 juin 2020	Fête de la Musique	Team Quad	Terrain Communal
Lundi 13 juillet 2020	Retraite aux flambeaux, Feu d'Artifice, Restauration	Commune Ass. Loisirs et Culture Dixmontois	Terrain communal
Mardi 14 juillet 2020 à 12h00	Repas républicain Jeux traditionnels	Commune	Terrain communal
Vendredi 24 juillet 2020 à 20h45	Le chœur de Sartène Polyphonies Corses	APPED	Église
Samedi 15 août 2020 à 20h45	Les Cordes et voix magiques d'Ukraine	APPED	Eglise

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE DIXMONT

• Le **Mercredi 25 septembre** était l'anniversaire de **l'Agenda 2030, le plan de l'ONU pour le développement durable, un plan signé notamment par la France**. A l'occasion de cet anniversaire, le groupe de travail "Bibliothèques françaises et Agenda 2030" nous a proposé de participer pour montrer comment nos bibliothèques sont durables. C'est ainsi que plusieurs milliers d'établissements ont répondu à leur demande, dont **Dixmont**. Nous avons mis en avant la durabilité selon différents aspects, culturels, humains, techniques, etc.



• **Au salon d'automne**, le temps n'était pas favorable à une installation au sol, c'est pourquoi nous avons choisi de sortir uniquement les jeux de société de **la ludothèque de Dixmont**. Petits et grands se sont fait plaisir à (re)découvrir les jeux.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE DIXMONT

• **Chaque mardi soir à 18h30**, il se passe quelque chose à la bibliothèque : soit un **vernissage d'exposition**, soit un **club de lecture** où nous partageons nos avis sur nos lectures, (vous pouvez toujours venir nous rejoindre, c'est très convivial et sans chichitalala...), soit un **atelier Fabrik'anim** !

Pendant ces ateliers, **nous fabriquons des supports d'animations pour les enfants**. En ce moment nous sommes sur un projet encore en cours de réalisation, qui nous permettra de raconter « Le petit chaperon rouge », « Les trois petits cochons », et autres petits contes. Pour la fabrication, nous mêlons nos connaissances et savoir-faire, selon notre niveau. On allie crochet, couture et tricot, pour l'instant. Mais un simple goût pour les activités manuelles est suffisant pour participer. Vous êtes les bienvenus pour nous aider sur nos projets.



A compter du 1^{er} février 2020, les horaires changent à nouveau

Mardi 16h-20h

Mercredi 10h-12h

Jeudi 16h-19h

E-mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com

Téléphone : 03.86.96.02.13

Facebook : BibliothèquemunicipaleDixmont

APPED

Le 16 novembre 2019, pour sa 7^e édition, le thème de notre soirée était la Bretagne. De Brest à Saint-Malo, toutes les villes connues de cette région ont figuré sur le devant des tables. La décoration, faite de bleu « mer », de beige « sable » et de marron « rochers », était adaptée aux couleurs du littoral breton. Encore merci aux Etablissements Kallenkoot pour la décoration florale de la salle et pour la magnifique composition offerte pour le tirage de la tombola, à Chauss'Elégance pour le fleurissement des tables ainsi qu'à nos différents fournisseurs.

Notre équipe de bénévoles, toujours aussi active et généreuse, a concocté et servi un repas aux quelques 200 convives présents, composé d'un Kir au cidre accompagné de ses trois toasts, d'une salade bretonne, d'un rôti de porc à l'andouille et son duo de légumes, d'une salade accompagnée de fromage et d'un far breton en dessert. L'assistance fut comblée.

La soirée dansante fut animée par le talentueux orchestre Mosaique avec sa traditionnelle revue en milieu de repas. A la fin de la nuit, organisateurs et convives se sont donnés rendez-vous **samedi 14 novembre 2020**.



APPED

DIXMONT

Samedi 14 Mars 2020

à 18 Heures.

Messe de Saint-Hubert

avec les trompes de chasse

du Rallye Au Cerf Roy

suivie d'un repas
de chasse.

Salle des Fêtes de

Dixmont

Prix : 22 € Boisson non comprise Enfant -de 12 ans : 12 €

Inscription : Mairie de Dixmont tél. 03 86 96 02 13

avant le 11 Mars 2020.

Soirée Coq au vin 28 mars 2020

A partir de 20 heures



Salle des fêtes **DIXMONT**

Réservation au
03 86 96 02 13

Entrée : 15 € par adulte, 8 € pour enfant de -12 ans

ATTENTION : nombre de places limité, pas de réservation sans règlement
Règlement à l'ordre de l'« APPE de Dixmont » à remettre en mairie de Dixmont
avant le jeudi 19 mars 2020

Menu

Salade garnie

Coq au Vin avec gratin dauphinois

Fromage

Gâteau « pommes et noix »

Café

Apéritif et boissons non compris (servis au bar)

Des gougères seront offertes avec l'apéritif



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr



S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE



34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12



PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES
sarl.droin@orange.fr

REPAS DES ANCIENS

Les aînés choyés par la commune :

Le repas de fin d'année, offert par la Commune, pour les Séniors de Dixmont a eu lieu le dimanche 24 novembre à la Salle de Fêtes. Le déjeuner gourmand était concocté par le cuisinier Jérôme FERTEL et servi par le Maire et quelques élus. C'est dans une ambiance musicale, au son de l'accordéon de Monsieur HENON, que 50 convives ont passé un agréable moment, chanté et dansé. Ce temps fort de la vie du village est un moment de grande joie pour l'ensemble des personnes présentes. Tous les aînés de 72 ans et plus, qui n'y participaient pas, pour raisons de santé ou de mobilité, n'ont pas été oubliés. Ils ont reçu un colis avant Noël.



LA MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)



La MAM en Othe vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

Nous vous informons du retour de Cécile à partir du 11 mars, nous disposons de places disponibles n'hésitez pas à nous contacter au 03.86.83.34.04.

La MAM en Othe est une maison d'assistantes maternelles qui regroupe 3 assistantes maternelles au sein d'un même lieu spécialement adapté pour les enfants.

Nous accueillons des enfants de 0 à 6 ans.

Un jeudi matin sur deux, une psychomotricienne se déplace au sein de la MAM et, un vendredi sur deux, nous nous déplaçons à la bibliothèque de Dixmont.

Nous sommes situés à proximité de l'école maternelle.

Voici quelques photos pour résumer l'année 2019 qui fut pour nous la première année complète d'ouverture de la MAM.



Alexandra, Cécile et Lindsay.

Association des Parents d'Elèves RIRE



Association R.I.R.E.

*Regroupement Interparental pour faire
Rire les Enfants*

En novembre, une nouvelle association de parents d'élèves s'est créée. Elle a pour but de proposer des activités de loisirs, de façon ponctuelle, aux enfants. L'argent récolté sera reversé aux écoles de nos 2 communes, sur présentation de projet de la part des enseignants.

Notre première animation s'est déroulée pour Noël, le dimanche 22 décembre, à la salle des fêtes des Bordes. Nous avons fait venir une conteuse professionnelle, Claudine Creac'h. Nous ont rejoints également Laurent Chavenas, le Père Noël et son lutin. Laurent a pris les enfants en photo avec le Père Noël et a offert une partie de ses bénéfices à l'association.

24 enfants et 19 parents/grands-parents ont répondu « présent ». Un grand merci à tous les participants, aux intervenants, aux bénévoles, et aux communes pour leurs participations.



A bientôt pour de nouvelles animations !

Association R.I.R.E., 19 clos Aubry, 89500 Les Bordes, 06.74.32.03.27.,
associationR.I.R.E89@gmail.com

Présidente : Laurie TIECHE, Secrétaire : Angélique SIMON, Trésorière : Stéphanie BERTHOT



• **Plomberie** • **Chauffage** • **Géothermie**
• **Electricité** • **Zinguerie** • **Climatisation**

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

 **03 86 96 90 69**  **06 72 05 12 83**

jerome.prevost89@orange.fr

ASSOCIATIONS

Association Loisirs et Culture Dixmontois

Plus de 30 personnes ont participé à la première Assemblée Générale de l'Association. Créée en février 2019, elle compte actuellement 42 adhérents. Sept activités sont proposées :



- La gymnastique le lundi de 18h à 19h
- La peinture le mercredi de 14h30 à 19h
- Les cartes les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois de 15h à 17h30
- L'informatique le deuxième mercredi de chaque mois de 15h à 17h
- La marche douce le jeudi de 9h30 à 11h30 (pas plus de 5 km sur le plat)
- La randonnée le samedi de 9h30 à 11h30 (entre 10 km et 15 km)
- Le tricot le premier mercredi de chaque mois de 14h30 à 17h30

D'autres projets : la création d'un groupe de pétanque au printemps et des cours de chant.

Le groupe peinture exposera ses tableaux à la Bibliothèque de Dixmont au cours du mois d'Avril.

La soirée valentine du 14 février affiche complet.

Si vous voulez plus ample renseignement, n'hésitez pas à contacter la Présidente : Mme RIGAULT Isabelle au 03.86.96.08.37.



ASSOCIATION CULTURELLE

Composition du nouveau bureau :

Présidente : Madeleine GOMBAULT
Secrétaire : Françoise CABALLERO
Trésorière : Françoise SUET

Notre Association existe depuis 1988. Nous pratiquons essentiellement de la peinture à l'huile, mais pour parfaire nos connaissances et élargir cette spécialité, nous avons ajouté d'autres techniques cette année : le dessin, le pastel, le fusain, l'aquarelle et la peinture au couteau.

Nous nous réunissons tous les jeudis après-midi à la Salle des Fêtes de Dixmont de 14h à 18h.

Si ces techniques vous intéressent, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons. Nous restons ouverts à tout autre projet.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Mme GOMBAULT au 03.86.96.00.55

ASSOCIATION CULTURELLE et SPORTIVE de DIXMONT
ATELIER PEINTURE
LES JEUDIS DE 14 h à 17 h 30 (Salle des Fêtes)


HUILE


FUSAIN


COUTEAU


AQUARELLE


ACRYLIQUE


PASTELS SECS

Renseignements au **03.86.96.00.55** (Mme
GOMBAULT)



Etoile Taxis

Successeur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



MAÇONNERIE GÉNÉRALE



Malaysienne de Maçonnerie

11 rue Carnot 89100 MALAY LE GRAND



03 86 97 25 90

418 115 515 00011

SIVOS

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un octobre à dix-neuf heures, le Comité d'Administration du SIVOS DIXMONT - LES BORDES, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Benoît GAMBIER, Président.

Absents :

- BOTIN Marc (pouvoir à Benoît GAMBIER)
- PATTYN Viviane (pouvoir à Claude HAUER)

Sylvie ADAM est nommée secrétaire de séance.

Pas de remarque sur le compte-rendu : approuvé.

01-10-2019 : Heures de ménage dans la nouvelle classe

Les heures fixes d'une agent chargée du ménage avaient été calculées au moment où une des classes avait été fermée par l'inspection. De ce fait, depuis la rentrée de septembre, celle-ci effectue 2,5 heures en plus par semaine.

A ce jour, ses heures lui ont été payées en complémentaires. Le président demande aux membres présents s'ils souhaitent :

- Soit ajouter ses heures dans ses heures fixes,
- Soit continuer à lui payer en complémentaires au cas où la classe refermerait ses portes.

➔ Les membres décident, à l'unanimité, de les laisser en complémentaires jusqu'à ce que la classe soit construite.

02-10-2019 : Heures pour aide à la maternelle

Lors de la dernière réunion du comité en juin, il avait été porté à l'ordre du jour l'augmentation des heures de présence d'une aide à la maternelle.

Cette décision avait été refusée et reportée à la prochaine réunion pour les raisons suivantes :

- Connaître les effectifs réels en septembre prochain car il y a eu des désistements d'inscription pour la rentrée : à ce jour, l'effectif est de 23,
- Savoir si l'AVSH, présente cette année avec les enfants en difficulté en PS-MS, sera nommée en MS-GS pour suivre les enfants dont elle a la charge : une AVS s'occupe d'un enfant et une AVS arrivera à la rentrée de novembre, soit 4 adultes,
- Entendre l'avis d'un professionnel de l'Inspection Académique à ce sujet : le président a contacté une personne qui a répondu que ce n'était pas de leur ressort.

De ce fait, le président fait un tour de table et demande aux membres s'ils souhaitent ou pas accepter cette présence supplémentaire :

➔ Les membres refusent à 5 contre et 2 abstentions.

03-10-2019 : Congélateur pour cantine

Les agents de cantine ont demandé s'il serait possible d'acquérir un petit congélateur afin d'avoir un plus grand choix dans les desserts mais aussi d'y mettre les poches de glace pour les ecchymoses et entorses des enfants. Le président demande aux membres s'ils acceptent cet achat qui ne devrait pas dépasser les 200 €.

Il reste 5 000 € au chapitre 021, sachant qu'une facture de 3 800 € reste à payer sur le mobilier de la classe de CP qui devrait arriver cette semaine.

➔ Les membres acceptent à l'unanimité.

04-10-2019 : Renouvellement assurance du personnel

Le Président rappelle que le syndicat a, par la délibération n° 10-03-2019 du 11 mars 2019, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'YONNE de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Il expose que le Centre de Gestion a communiqué au syndicat les résultats la concernant (contrat CNP/SOFAXIS).

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

SIVOS

- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Les membres du comité acceptent, à l'unanimité, de renouveler leur confiance à SOFAXIS :

- **Article 1^{er}** : d'accepter la proposition suivante :
 - Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2020),
 - Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. :
 - Risques garantis : *Décès, AT/MP, CLM/CLD, CMO, Maternité*
 - Conditions : 6,01 % pour CNP/SOFAXIS
 - Franchise de 10 jours en maladie ordinaire
 - Agents Titulaires ou Stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Non Titulaires :
 - Risques garantis : *Décès, AT/MP, CLM/CLD, CMO, Maternité*
 - Conditions : 1,13 % pour CNP/SOFAXIS
 - Franchise de 10 jours en maladie ordinaire
- **Article 2** : de reverser des frais de gestion du CDG :
 - Conditions : cotisation forfaitaire annuelle de 2.5% de la prime d'assurance de la collectivité par régime (IRANTEC ou CNRACL) d'agents assurés.
- **Article 3** : de l'autoriser à signer les conventions en résultant.

Pour information, les taux actuels sont de 6.43% pour les agents CNRACL (soit -6.53 %) et de 1.03% pour les autres (soit +9.71%).

05-10-2019 : Modification des règlements intérieurs du car et de la cantine

Suite à un problème rencontré avec un des enfants qui montaient dans le car à 13h10, lequel avait déféqué dans son pantalon, le président propose de rajouter au règlement intérieur de la cantine et du car d'interdire les enfants l'article suivant, directement inspiré du règlement de l'école : « *Les élèves doivent se présenter dans une tenue décente et propre aux services périscolaires (garderie, car, cantine). Dans le cas d'un élève manifestement négligé ou porteur de parasites, les agents pourront refuser les enfants et le président demander à la famille de prendre les dispositions qu'imposent les exigences de la vie collective.* »

.../...

➔ Les membres acceptent à l'unanimité.

Le président proposera un règlement intérieur unique à la prochaine réunion.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Absence de la conductrice** : celle-ci, ainsi que ses collègues, seront en formation le 12 novembre. Donc le président demande aux membres s'ils sont d'accord pour que, ce jour-là, un pique-nique soit commandé à ELITE RESTAURATION afin que les enfants puissent manger sur place.

Les parents dont les enfants prennent le car pour rentrer chez eux seront prévenus qu'il n'y a pas de car : les membres acceptent. Le collègue et Valérie GRANDPERRIN seront également prévenus.

- **Conseil d'école** : beaucoup de remerciements de la part des enseignantes envers le syndicat. Certains parents demandent d'être prévenus avant l'avertissement et qu'il y ait plus de communication directe entre eux et les agents.
- **Ouverture sur le parking à l'école des Bordes** : Claude HAUER répond qu'il doit recontacter la société de terrassement afin d'organiser mieux le stationnement. Des plots seront achetés afin que les véhicules ne se garent pas trop près.

La séance est levée à 20h12.

GARAGE ALARY

EXPERT



**REPARATIONS TOUTES MARQUES
MECANIQUE - CARROSSERIE**

**ACHAT - VENTE
VEHICULES D'OCCASION**

www.garagealary.fr



51 Avenue de la Gare - 89510 VÉRON - TÉL : 03 86 97 42 29 - FAX : 03 86 96 84 39

GAUTHIER



Jardins Loisirs



www.jardins-loisirs.com

Saint-Clément : 03 86 67 12 79

Le Fournil

Boulangerie - Pâtisserie

Tél. 03 86 87 15 05

06 35 76 62 85



Spécialité de Pain Bio au levain

Présent sur les marchés de Sens et Villeneuve-sur-Yonne - Dépôt à Dixmont

Horaires magasin de 5h à 20h, le Dimanche de 5h à 13h30

Fermé le Mardi

16 rue Carnot - 89500 Villeneuve-sur-Yonne

ANCIENS COMBATTANTS

AAC BULLETIN MUNICIPAL DIXMONT LES BORDES 2020

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2020

★ 30 JANVIER ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A 15 H SUIVI DU POT DE L'AMITIÉ ET GALETTE DES ROIS AU FOYER COMMUNAL DES BORDES

★ 19 MARS COMMÉMORATION DU CESSEZ-LE-FEU EN ALGÉRIE A DIXMONT

★ 8 MAI CÉRÉMONIE DU SOUVENIR A DIXMONT LES BORDES

Repas au Bordes

★ 23 AU 29 MAI VOYAGE ESCAPADE EN TERRITOIRE BEARNAIS ARRIU MAGE

★ FIN MAI CÉRÉMONIE AUX STÈLES

Un Hommage sera rendu à la résistance au Mémorial du Maquis Bourgogne à la Roche au Diable.

★ SEPTEMBRE SALON D'AUTOMNE A L'ENFOURCHURE

★ 11 NOVEMBRE CÉRÉMONIE DU SOUVENIR REPAS À DIXMONT

★ DES PLACES SONT DISPONIBLES POUR NOTRE VOYAGE EN TERRITOIRE BEARNAIS A ARRIU MAGE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT S'ADRESSER A :

Mme ou Mr COCHELIN 6, MAUREPAS 89500 LES BORDES

Tel : 03 86 96 03 09



POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIVM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE
☎ 02 38 97 31 62

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr

HISTOIRE

Extrait de la Glane
N°6 du Dimanche
23 juin 1946

Journal mensuel
des Ecoliers de
Dixmont, La Borde à
la Gousse, Les
Brûleries et Le
Bourg



Dans notre pays de Dixmont, une maison porte le nom de « moulin » ; c'est que, en cet endroit, en 1856 un moulin fut construit par un nommé Jacquelin. Deux autres meuniers succédèrent à Jacquelin, l'un s'appela Dumée et le dernier Columeau.

Les petits enfants de Dumée, Roger et André, sont actuellement meuniers à Sens.

Le moulin a cessé de tourner en 1882.

L'installation motrice comprenait une roue qui utilisait la force du rû de Saint-Ange, une machine à vapeur remplaçant l'eau en période de sécheresse (Madame Mercier possède une vue de Dixmont sur laquelle on aperçoit la cheminée de cette machine).

L'installation intérieure du moulin a été vendue en 1899 ; seules les meules sont restées et servent aujourd'hui de trottoir.

(Rapport établi par M. Jambaud, 14 ans en conclusion d'une enquête conduite par elle).



ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DÉPARTEMENTALE.2^e BUREAU.

SERVICE HYDRAULIQUE

Quissac St Ange
ou de Gueule-sèche
NON NAVIGABLE
NI FLOTTABLE.

COMMUNE

De Dixmont

Révision du règlement du
moulin de Dixmont approuvé
en 1811

ARRÊTÉ
du 21 Janvier 1887

ARRÊTÉ.

Nous, Préfet du département de l'Yonne,

Sur le rapport de l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées,

Vu la lettre en date du 18 Mars 1886, par laquelle M. le Maire de la commune de Dixmont expose que le niveau auquel le meunier du moulin de Dixmont retient les eaux de son bief donne lieu à des plaintes incessantes de la part des propriétaires riverains dont les terrains sont inondés

Le procès-verbal de visite des lieux et les rapports dressés par ingénieurs des ponts et chaussées, des 21, 26 juillet 1867, 24 Février, 31 Mars, 28 Juillet 1869, 3 et 4 Février 1880.

Vu les lois des 20 août 1790, 6 octobre 1791, et arrêté du Gouvernement du 19 ventôse an vi ;

Vu le décret du 25 mars 1852 ;

Attendu que toutes les formalités voulues par les lois et règlements ont été accomplies.

Arrêtons :

Article 1^{er}. - Le sieur Dumée est autorisé à maintenir en activité l'usine destinée à moudre le blé qu'il possède sur le ruisseau de St Ange ou de Gueule Sèche dans la commune de Dixmont.

Art. 2. - Le niveau légal de la retenue est fixé à soixante-neuf centimètres (0.69) en contre-bas du seuil en maçonnerie de la porte d'entrée de la façade au midi du moulin à côté du four point pris pour repère provisoire.

Art 3. - La vanne de décharge actuelle qui présente un mètre cinquante-sept centimètres de largeur libre et soixante deux centimètres de hauteur sera maintenue dans sa largeur ; mais sa hauteur sera réduite de cinq centimètres de façon à ce que sa nouvelle crête soit arasée à la cote du niveau légal fixé à l'art. 2.

Il sera établi à côté de ce premier vannage un second vannage de décharge qui aura une largeur libre d'un mètre trente-cinq centimètres et cinquante-sept centimètres de hauteur au-dessous de sa crête dérasée au niveau légal. Ces vannes seront toutes disposées de façon à pouvoir être facilement manœuvrées et à se lever au-dessus des plus hautes eaux.

Art. 4. - Le déversoir actuel établi en maçonnerie sur une voûte sera conservé dans sa longueur libre de mètre cinquante-huit centimètres mais sa crête d'aval sera abaissée de cinq centimètre de façon à ce qu'elle se trouve au même niveau que le niveau légal.

Art. 5. - Le permissionnaire sera tenu de défendre par des murs de soutènement les berges des propriétaires riverains du ru de St Ange le long de son sous-bief sur toutes les hauteurs, toute la longueur dont il a creusé ce sous-bief.

Ces murs seront en maçonnerie à mortier de chaux hydraulique et auront une épaisseur moyenne égale au tiers de leur hauteur, leur épaisseur à la base sera égale à la moitié de leur hauteur. Ils seront fondés à cinquante centimètres en contrebas du fond du lit du ruisseau.

Art. 6. - Le permissionnaire sera tenu de respecter à l'avenir les usages qui régissent les irrigations sur le territoire de la commune de Dixmont.

Il lui est absolument interdit de faire fonctionner son usine par éclusées ; il ne pourra intercepter toute issue à l'eau que pour remettre son moulin en marche après une période de sécheresse. Une fois l'usine en mouvement, il ne pourra abaisser son bief d'amont à plus de vingt centimètres au-dessous du niveau légal.

Echos de la Mairie

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019

Présents : Mr BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mr CHICOUARD Henri Mmes SIMON Denise, MOLLENS Monique, BERTHOT Stéphanie, Mr GAMBIER Benoit, Mme JARDIN Marie-Joseph, Mr LAMIRAUX Simon, Mme PERROTEZ Chantal, Mr PIERRET Jean-Claude, SOETE Alain, Mr VASSARD Jean-Luc, Mme VASSARD Nicole.

Procuration : Mr DUFLOS Alexandre a donné pouvoir à Mr CHICOUARD.

Secrétaire de séance : Mme PERROTEZ Chantal.

ORDRE DU JOUR

Convention de mise à disposition du mobilier communal

Le conseil municipal autorise le maire à mettre en place une convention de mise à disposition du mobilier communal pour le matériel suivant :

- 120 chaises
- 19 tables

Le prêt se fera sous condition du dépôt en mairie d'un chèque de caution de 200 € lors de la remise de la convention contre signature.

Transfert de compétences en matière de zones d'activité économique à la CAGS

Il est proposé au conseil municipal

- D'approuver les critères objectifs qui ont permis d'arrêter la liste des Zones d'Activités Economiques (ZAE) communales potentiellement transférées à l'intercommunalité
- D'approuver les ZAE pouvant faire l'objet d'un transfert dont la liste est la suivante :

- Champs des Fèves, Maux de Grange et Sables Rouges à Villeneuve S/Yonne,
- Les Sablons et Beaumonts à Sens,
- Les Ormes à Etigny,
- Saule Fendu à Maillot,
- Les Pelletiers à Soucy,
- Charonnes à Malay-le-Grand,
- La Gaillarde à Saint-Clément

- D'approuver le transfert des ZAE en cours d'aménagement et/ou de commercialisation dont la liste est la suivante :

- Champs des Fèves et Maux de Grange à Villeneuve S/Yonne
- Les Beaumonts à Sens.

- D'approuver l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais des terrains ci-dessus référencés dans les zones d'activités susmentionnées selon les conditions financières et patrimoniales susvisées,

Le conseil municipal pose la mention suivante :

Le conseil municipal approuve les résolutions ci-dessus énoncées sous condition que les excédents eau et assainissement de la commune de Villeneuve-sur-Yonne soient transférés au budget de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Adhésion au service commun en matière d'incendie proposé par la CAGS

La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais propose la mise en œuvre en 2020 d'un service commun de la défense extérieure contre l'incendie. Le maire précise au conseil municipal qu'il existe 21 points sur Dixmont et que la dépense sera de l'ordre de 100 € par point d'incendie. Il y aura lieu de revoir les frais de maintenance concernant les plans d'eau (mares).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au service commun en matière d'incendie,
 - a) Pour assurer la maintenance préventive, le contrôle technique, les petits travaux et suivi administratif et technique (plateforme SIG avec mise à jour, transmission des rapports au SDIS...) des points d'eau incendie ;
 - b) De procéder aux études de la défense extérieure contre l'incendie lors de l'instruction des différentes demandes d'urbanisme ;
- D'accepte les modalités financières liées au service ;
- D'autorise le maire à signer tous les documents utiles à cette adhésion.

Lancement d'appel d'offres restauration et protection des vitraux de l'Eglise

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de lancer une procédure adaptée ouverte (MAPA) pour les travaux de restauration et protection des vitraux de l'Eglise.

Vu l'article 26 du Code des marchés publics, le marché estimé supérieur à 25 000 € HT, sera passé en procédure adaptée avec publicité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

Mandate le maire pour signer les documents concernant cette opération.

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 20 (vingt) heures par semaine, à compter du 1^{er} novembre 2019 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à établir l'arrêté correspondant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis.

Un administré souhaite savoir ce que devient le commerce café sur la place. Mr LEFUEL, habitant de Dixmont, présente son projet de reprise en multi-commerces prochainement.

Marc BOTIN



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2019

Présents :

Mr BOTIN Marc, Mr CHICOUARD Henri Mmes SIMON Denise, MOLLENS Monique, BERTHOT Stéphanie, Mrs DUFLOS Alexandre, Mme JARDIN Marie-Joseph, Mr LAMIRAUX Simon, Mme PERROTEZ Chantal, Mrs PIERRET Jean-Claude, SOETE Alain, Mr VASSARD Jean-Luc.

Procurations : Mme NEUGNOT Marie-Nicole a donné pouvoir à Mr BOTIN Marc, Mr GAMBIER Benoît a donné pouvoir à Mr CHICOUARD Henri, Mme VASSARD Nicole a donné pouvoir à Mr PIERRET Jean-Claude.

Secrétaire de séance :

Mme PERROTEZ Chantal.

Délibération approuvant le choix de l'architecte suite à la réunion du jury de concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la reconstruction et la réhabilitation d'équipements de services, de commerce et des logements et réaménagement de la place de la Fontaine et de ses abords.

Exposé des motifs :

Vu la délibération du 23 octobre 2018 n°23/10/2018/8/1.1 portant adoption du programme de maîtrise d'œuvre ainsi que l'enveloppe prévisionnelle et désignant en qualité de membres du jury Mr BOTIN, PIERRET, DUFLOS, Mmes NEUGNOT et SIMON ;

Vu les articles R2162-15 à R2162-24, R2172-1, R2172-2 et R2122-6 du Décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Devant un nombre relativement important de logements vacants, dans un contexte de forte densité et d'inadaptation d'une partie du bâti existant aux besoins contemporains de confort, le conseil municipal s'est attaché à reconquérir son centre bourg en faisant l'acquisition d'un ensemble de bâtiments situés à l'intersection de la rue d'Eichtal et de la rue des Taillandiers. L'objectif étant de redonner de l'air au centre bourg, il a décidé de revoir en même temps la faisabilité d'une véritable place devant les commerces existants et à venir.

La commune a bénéficié d'un legs de Madame BARDE en juin 2017 rue de la Mairie, rendu disponible en septembre 2018 de tout locataire, permettant ainsi la réhabilitation de ce site.

Le conseil municipal a décidé de lancer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction et la réhabilitation d'équipements de services, de commerces et des logements ainsi que le réaménagement de la place de la Fontaine et de ses abords.

- Reconstruction d'un ensemble immobilier comprenant un bar/commerce multiservices, un espace polyvalent/co-working et quelques logements,
- Aménagement des espaces extérieurs liés à la desserte de l'ensemble immobilier et à la création d'une place,
- Création d'une salle de classe supplémentaire et de ses locaux annexes dans le groupe scolaire existant,
- Réhabilitation d'un bâtiment en un ou deux logements et un local de praticien,
- Surface utile des éléments à construire 450 m² environ, à réhabiliter 130 m² environ,
- Surface des parcelles, environ 1 200 m² pour le site « Taillandiers » et 910 m² pour le site « Legs Barde ».

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée à la somme de 1 910 000 € HT et répartie de la façon suivante :

- Pour les travaux de bâtiments et démolition à 1 120 000 € HT (valeur 2018),
 - Pour l'ensemble des abords et espaces publics à 790 000 € HT (valeur 2018),
- Soit un total de 1 910 000 € HT.

Procédure :

L'Avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 7 mars 2019. A la date de remise des projets le 11 avril 2019, 21 plis ont été enregistrés ;

Le jury s'est réuni le 23 avril 2019 afin de procéder à l'analyse des candidatures et de retenir trois candidats admis à présenter une offre, conformément à ce qui avait été prescrit dans l'avis d'appel public à la concurrence ;

Le 17 mai 2019, le dossier de consultation du concours restreint a été envoyé aux trois équipes retenues, la date limite de réception des offres étant fixée au 06 septembre 2019.

Une réunion avec les 3 ateliers d'architectes s'est tenue le mardi 04 juin 2019 avec la visite des deux sites. Les réponses aux questions des candidats ont été faites dans les délais.

Rappel des critères de jugement des offres :

Le règlement de concours a été rappelé au jury et particulièrement les critères définis pour le jugement des projets qui ont été évalués sur 100 points :

- ✓ Qualité architecturale et urbaine du projet (50 Points) :
- ✓ Qualité fonctionnelle (25 points)
- ✓ Qualité de l'insertion dans le site (25 points)

- Qualité environnementale du projet (30 points)

- Compatibilité du projet avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux (20 points).

A la date limite de réception, trois propositions ont été remises et classées par ordre d'arrivée (projets « pomme », « poire » et « prune »).

Le 9 octobre 2019, le jury a pris connaissance, dans le respect de l'anonymat, des réponses architecturales rendues sous forme d'un mémoire technique au format A4, d'un cahier A3 contenant les pièces graphiques et de deux panneaux au format A0 par les équipes concurrentes.

Le jury a classé les projets après leur examen et après débat : le projet « pomme » est arrivé à la première place, le projet « prune » à la deuxième place et le projet « poire » à la troisième place.

Le jury ayant constaté que les propositions remises par les trois candidats étaient conformes, a proposé que la prime de 10 000 € HT leur soit versée ;

Après signature du procès-verbal de la réunion, l'anonymat est levé :

- ✓ Première place : ATELIER CITE ARCHITECTURE, dont le siège est à PARIS 10^{ème} arrdt, 66 rue René Boulanger
- ✓ Deuxième place : ATELIER D'ARCHITECTURE HOGE, VINCENT- ROSI, dont le siège est à NOYERS S/SEREIN (89310) 12 rue du Poids du Roy
- ✓ Troisième place : ATELIER LAETITIA LAFONT, dont le siège est à PARIS 20^{ème} arrdt, 42 rue d'Avron

Le représentant du pouvoir adjudicateur a ensuite ouvert les enveloppes comprenant les rémunérations proposées par les trois candidats et a déclaré l'ATELIER CITE ARCHITECTURE lauréat du concours, le projet de cette équipe ayant recueilli la préférence du jury et cadrant avec l'enveloppe prévisionnelle des travaux. Le représentant du pouvoir adjudicateur a par ailleurs décidé de poursuivre les recommandations du jury sur l'allocation des primes à chacune des trois équipes, à hauteur de 10 000 € HT.

Les honoraires du candidat sont acceptés en l'état, sur la base de 12 % du montant prévisionnel des travaux soit une rémunération provisoire de 229 200 €HT à laquelle sera déduite l'allocation de prime de 10 000 €HT.

La répartition des honoraires est la suivante : Montant prévisionnel des travaux : 1 910 000.00 € HT Taux indicatif mission de base : 12 % Coefficient de complexité : 1.00 Taux proposé : 12 % Montant provisoire de rémunération : 229 200.00 € HT

TRANCHE FERME	EN POURCENTAGE	TOTAL GLOBAL € HT
ESQUISSE	5 %	11 460.00
AVANT PROJET SOMMAIRE	11 %	25 212.00
AVANT PROJET DEFINITIF	14 %	32 088.00
PROJET	16 %	36 672.00
DCE (dossier consultation entreprises)	4 %	9 168.00
ACT (assistance aux contrats de travaux)	4 %	9 168.00
VISA (visa des études d'exécution)	11 %	25 212.00
DET (Direction de l'Exécution des travaux)	20 %	45 840.00
AOR (Assistance aux opérations de réception)	3 %	6 876.00
MC 1 (mission complémentaire forfaitaire)	2.50 %	5 730.00
MC 2 (mission complémentaire forfaitaire)	2.50 %	5 730.00
OPC (Ordonnancement, pilotage, coordination)	7 %	16 044.00
TOTAL GENERAL	100 %	29 200.00

Le maire présente à l'assemblée les esquisses des trois candidats et évoque les avantages et inconvénients de chaque projet selon ce qui a été relaté lors de la réunion du jury. Il précise les raisons pour lesquelles le dossier du cabinet ATELIER

CITE ARCHITECTURE a été choisi et indique également qu'il y aura possibilité de phaser ce projet sur plusieurs années en fonction des subventions accordées. La communauté d'agglomération de Sens travaille actuellement sur ce dossier pour définir toutes subventions que l'on pourra solliciter.

Délibération :

Le conseil municipal

Adopte les dispositions visées ci-dessus ;

- ✓ **Attribue** le marché à l'équipe de maîtrise d'œuvre au groupement ATELIER CITE ARCHITECTURE, dont le siège est à PARIS 10^{ème} arrdt, 66 rue René Boulanger ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions.

Suppression du poste d'adjoint administratif 7.6/35h et modification du tableau des effectifs

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (7.6/35h). Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint administratif pour un temps de 20/35^h selon les dispositions de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, suite à un accroissement de travail.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs et autorise le maire à établir l'arrêté correspondant.

Décision modificative au budget

Le maire informe les conseillers qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de budgéter la prime des trois équipes qui ont déposées leurs propositions au jury du concours de maîtrise d'œuvre ainsi que les honoraires concernant l'esquisse, elle sera établie comme suit :

En investissement :

- Opération 061-Chapitre 20-compte 2031 + 36 000.00 €

En fonctionnement :

- Chapitre 011 compte 615221..... - 36 000.00 €

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

Indemnités du receveur municipal

Le conseil municipal prend la délibération pour que l'indemnité soit versée à la Trésorière de SENS à compter du 1^{er} janvier 2019.

Restauration des statues de l'Eglise

Le maire informe de la réception de trois devis pour la réfection des statues Saint-Gervais, Saint-Protais, Sainte Anne et la Pieta ainsi que la restauration de la chaire curiale.

- Entreprise CHICOUANEAU pour 14 100 € TTC,
- Entreprise MAQUAIRE pour 9 531.08 € TTC,
- Entreprise TANDEM pour 10 932 € TTC.

Seul, le devis de l'Entreprise CHICOUANEAU correspond à la totalité des travaux demandés, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de cette entreprise pour 14 100.00 € TTC et autorise le maire à signer le devis et à lancer les demandes de subvention auprès des administrations et organismes.

Restauration des vitraux de l'Eglise

Le maire informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé pour la restauration et protection des vitraux de l'Eglise, avec un délai de remise des offres fixé au 31 octobre 2019. Une seule proposition est arrivée à ce jour. Il est rappelé que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) propose une subvention à hauteur de 40 % du montant hors taxes des travaux. Ce dossier fera l'objet d'une décision lors du prochain conseil municipal.

Le maire précise qu'il remercie vivement tous les participants qui œuvrent bénévolement pour l'APPED.

Ruelle (liaison douce entre la mairie et l'Eglise)

Le maire informe le conseil municipal du refus de la Préfecture pour la demande de subvention DETR concernant la ruelle entre la rue de la mairie et la rue de l'Eglise. Le conseil municipal autorise le maire à faire une demande de subvention à la Préfecture dans le cadre « amendes et police ».

Le maire informe le conseil municipal

-qu'un arrêté modificatif sera pris pour que l'arrêté initial concernant le plan Vigipirate auprès de l'établissement scolaire (interdiction de circulation et de stationnement en période scolaire) ne s'applique pas aux résidents de la rue de la mairie ;
-qu'un courrier sera adressé aux administrés pour rappeler qu'il est interdit de laisser son animal déposer des déjections canines sur les espaces verts du bourg de la commune.

Un administré souhaite connaître le planning des travaux de revitalisation du bourg de Dixmont. Le maire informe que la notification du marché doit être effectuée après un délai de 16 Jours. Ensuite, le cabinet d'architecte disposera de trois mois pour proposer un projet global au conseil municipal. Le permis de construire devrait pouvoir être déposé avant les prochaines élections municipales et les travaux débiteront certainement début 2021.

Le maire de Dixmont, Marc BOTIN

AUDITION CONSEIL
Ludovic Digue
votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-lès-Sens

20 ANS D'EXPÉRIENCE

Ludovic DIGUE,
Audioprothésiste indépendant diplômé d'Etat
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI,
Diplôme universitaire d'audiologie audioprothétique approfondie, Lyon I

AUDITION CONSEIL
Ludovic Digue
LEADER LOCAL
DE LA CORRECTION AUDITIVE

3 impasse Saint-Vincent
89 100 ST-DENIS-LÈS-SENS
03 86 83 89 89

SUR RENDEZ-VOUS
Ouvert du lundi au vendredi 8h-12h30
et 13h30-19h et le samedi de 9h-13h

auditionconseil.fr

Test⁽¹⁾ et essai⁽²⁾ gratuits

(1) Test non médical (2) Sur prescription médicale Off

Salon de coiffure

**Perruques -
Turbans**

03.86.64.13.67 - 06.43.20.35.39

*Cindy est à votre écoute, ainsi
vous pourrez découvrir et choisir
aisément le modèle qui vous
satisfera. Cela peut se faire au
salon de coiffure de Dixmont
(89500) en toute intimité, à votre
domicile, en milieu hospitalier...*

Conventionnés par la sécurité sociale

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2019

Présents :

Mr BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mr CHICOUARD Henri Mmes SIMON Denise, MOLLENS Monique, BERTHOT Stéphanie, Mrs DUFLOS Alexandre, Mme JARDIN Marie-Joseph, Mr LAMIRAUX Simon, Mme PERROTEZ Chantal, Mrs PIERRET Jean-Claude, SOETE Alain, Mr VASSARD Jean-Luc, Mme VASSARD Nicole.

Procuration : Mr GAMBIER Benoit a donné pouvoir à Mr BOTIN Marc.

Secrétaire de séance : Mme PERROTEZ Chantal.

ORDRE DU JOUR

Vitraux de l'Eglise

Vu le compte rendu de la commission d'appel d'offres tenue le lundi 04 novembre 2019 déterminant le choix de l'entreprise,

Le conseil municipal

- ✓ **Adopte** les dispositions visées ci-dessus ;
- ✓ **Attribue** le marché à ATELIER ART VITRAIL, dont le siège est à GURGY (89250), 3 rue du Stade Selon le devis réceptionné d'un montant de 33 518.64 € HT, soit 40 222.37 € TTC.
- ✓ **Autorise** le maire à signer le marché correspondant.
- ✓ **Autorise** le maire à solliciter les administrations et les organismes pour obtenir des subventions.

Participation scolaire – MFR de Villevallier

La MFR du jovinien, située à Villevallier, sollicite la commune pour l'attribution d'une participation scolaire 2019-2020 pour 5 enfants domiciliés à Dixmont.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser 40 € par élève, soit un total de 200.00 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Bibliothèque

le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec la commune de Villeneuve s/Yonne pour une formation proposée à la bibliothécaire.

Attribution de compensation 2019 – Rapport CLETC

Le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 4 novembre 2019, notamment le montant de l'attribution de la commune de Dixmont pour un montant de 14 720.00€.

Approbation du rapport de la CLETC relatif à l'évaluation financière du transfert du centre nautique de la ville de Sens , Pierre TOINOT

Préalablement à l'extension par la Communauté d'Agglomération de la définition de l'intérêt communautaire au titre de sa compétence en matière de « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement

préélémentaire et élémentaire », la (CLETC) dans ses séances des 24 septembre et 5 novembre 2018 a présenté son rapport sur l'évaluation financière du transfert du centre nautique Pierre Toinot.

Par délibération (n° 181220520004) en date du 20 décembre 2018, le Conseil de la CAGS s'est prononcé en faveur de ce transfert et a chargé la CLETC d'évaluer son coût selon un scénario prenant en compte l'origine géographique des usagers.

La CLETC réunie le 11 février 2019 a ainsi rendu son rapport définitif sur l'évaluation des charges transférées liées à cet équipement.

Cette évaluation, établie selon les règles de droit commun (article 1609 nonies C du CGI), est basée sur :

- Les dépenses de fonctionnement d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des 3 exercices précédant le transfert, soit de 2016 à 2018,
- le coût annualisé de renouvellement de cet équipement
- ainsi que les ressources afférentes à ces charges.

Il appartient à chaque conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Le scénario dérogatoire, quant à lui, prenant en compte l'origine géographique des usagers, doit faire l'objet de délibérations concordantes du Conseil de la CAGS et de la commune intéressée, à savoir la Ville de Sens.

Le conseil municipal approuve le rapport définitif de la CLETC en date du 11 février 2019 relatif à l'évaluation financière de droit commun du transfert du centre nautique de la Ville de Sens, Pierre Toinot.

Le maire, Marc BOTIN

INFO JURIDIQUE



DONS MANUELS, LA GENEROSITE SANS EXCES

Rien n'interdit de se montrer généreux avec ses proches ! Mais la transparence est de mise, vis-à-vis de l'administration fiscale comme des autres membres de la famille, lorsque les montants en jeu sont élevés.

On parle de don manuel lorsqu'un don d'une valeur significative est fait de la main à la main, sans acte de donation établi par un Notaire. On peut ainsi donner des objets tels que des bijoux, un véhicule, un meuble de valeur, ou une somme d'argent (par chèque, virement ou espèces) ou encore des valeurs mobilières (actions, obligations). En revanche, les biens immobiliers ne peuvent pas être donnés sans que cette transmission ne soit constatée par acte notarié. Le don manuel doit toujours être déclaré aux services fiscaux, même s'il n'est pas taxable.

Il faut distinguer le don manuel du « présent d'usage ». Réalisé pour une occasion particulière (anniversaire, mariage, réussite à un examen...) ce cadeau n'a pas à être déclaré tant que sa valeur n'est pas excessive par rapport aux moyens dont dispose le donateur, ce qui s'apprécie au cas par cas.

Dès lors qu'un don porte sur un montant important et ne rentre pas dans le cadre du présent d'usage, vous devrez le déclarer dans le mois qui suit le don, en remplissant un formulaire (n°2375-SD).

Pour les dons en famille, par exemple à un enfant ou à un petit enfant, des abattements sur la valeur du bien donné s'appliqueront. Le don ne sera pas taxé si sa valeur reste inférieure à ces montants. Les abattements se reconstituent après quinze années, c'est-à-dire qu'on ne tiendra plus compte de l'abattement déjà opéré, passé ce délai de quinze ans pour le calcul des droits de succession ou de donation.

Votre don peut aussi entrer dans le cadre de l'exonération spécifique pour les dons de sommes d'argent : chaque parent peut donner 31 865 euros à chacun de ses enfants, sans que des droits de donation ne soient calculés, c'est une franchise de droit. Cet abattement se cumule avec l'abattement habituel de 100 000 euros en matière de donation. Le même avantage s'applique entre grands-parents et petits enfants. Dans ce dernier cas, le donateur doit avoir moins de 80 ans et le bénéficiaire doit être majeur. Cette exonération spécifique se renouvelle tous les 15 ans. La déclaration à faire est la même que pour les dons manuels.

Attention, les dons manuels peuvent créer un déséquilibre entre les membres de la famille et générer des tensions, ou même des conflits au moment de la succession. Mieux vaut autant que possible aborder le sujet de manière transparente et expliquer vos motivations à tous les héritiers. Déclarer le don manuel assure la transparence de l'opération vis-à-vis des héritiers et permet que le don soit pris en compte lors de la succession.

Dans tous les cas, il est vivement conseillé de consulter un notaire ; il pourra vous expliquer la portée de votre générosité et les conséquences qu'elle peut avoir.

RECETTES

Spéciale Chandeleur



300 g de farine



3 oeufs entiers



3 cuillères à soupe de sucre



2 cuillères à soupe d'huile



50 g de beurre fondu



60 cl de lait



5 cl de rhum

Etape 1

Mettre la farine dans une terrine et former un puits.

Etape 2

Y déposer les [oeufs](#) entiers, le [sucre](#), l'huile et le [beurre](#).

Etape 3

Mélanger délicatement avec un fouet en ajoutant au fur et à mesure le lait. La pâte ainsi obtenue doit avoir une consistance d'un liquide légèrement épais.

Etape 4

Parfumer de rhum.

Etape 5

Faire chauffer une poêle antiadhésive et la huiler très légèrement. Y verser une louche de pâte, la répartir dans la poêle puis attendre qu'elle soit cuite d'un côté avant de la retourner. Cuire ainsi toutes les [crêpes](#) à feu doux.

Avantage de cette recette : pas besoin d'ajouter de l'huile dans la poêle à chaque crêpe, ce qui leur donne un meilleur goût et une belle couleur.

Bon Appétit

Etat Civil



Naissances :

Le 27 mars 2019 Ayline BAARS
Le 12 avril 2019 Manon PRÉVOST
Le 4 juillet 2019 Angèle BUATOIS
Le 21 octobre 2019 Leny DOS SANTOS MELO
Le 3 décembre 2019 Louise ROGER
Le 13 décembre 2019 Juliann ZAJAC ACCAULT



Mariages :

Le 22 juin 2019 Eric CIROT et Karine CHAMPEY
Le 22 juin 2019 Sylvain DURAND et Hélène CHICANNE
Le 4 mai 2019 André PANSIER ET Sylvie BOLLÉA
Le 6 juillet 2019 Gaëtan POINSOT et Sandy PICAULT
Le 3 août 2019 Yann NOVO et Anatoliïvna NOS



Yann NOVO et Anatoliïvna NOS



Eric CIROT et Karine CHAMPEY



André PANSIER et Sylvie BOLLÉA



Gaëtan POINSOT et Sandy

Etat Civil



Pactes Civils de Solidarité :

Le 15 février 2019 Boris LANDUREAU et Valérie BOUCHARD

Le 21 février 2019 Ludwig COUPLET et Aline VATIN

Le 2 mars 2019 Tony JOIGNEAU et Stéphanie RICHET

Le 31 juillet 2019 Forent BEZILLE et Coraline BONAPACE

Le 8 août 2019 Antoine DELBERGUE et Sarah ROULLAND

Le 9 décembre 2019 Benjamin QUIMBRE et Marine HEMON



Décès :

Résidents à Dixmont :

Le 11/02/2019 : Mme. DEBROS Gaëlle, Françoise Michèle

Le 17/03/2019 : Mme. RIGOLLET Annie, Lucienne, Mireille

Le 25/09/2019 : Mme. LENOIR Françoise, Marie, Justine née FABING

Le 19/10/2019 : Mme. POLETTE Geneviève, Renée née LASPOUSSAS

Le 25/10/2019 : Mr. STEFEN Michel, Noël

Le 13/11/2019 : Mme. BAILLAT Simone, Roberte née THORELLE

Nés à dixmont :

Le 27/02/2019 : Mme. BOURCELLIER Henriette

Le 01/03/2019 : Mme. GIOLITO Yvette

Le 10/05/2019 : Mr. CHASTRAGNAT François, Rémy

Le 03/08/2019 : Mme. BAILLAT Mireille

Le 07/08/2019 : Mr. JOUAN Robert, Alexandre

Le 14/09/2019 : Mr. MORNAIS Gilles, Bernard

Le 18/09/2019 : Mr. JOUAN Louis, Pierre, Michel

ELECTIONS MUNICIPALES 2020

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**



**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020

(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

Calendrier des collectes 2020

À CONSERVER

Dixmont

collecte des ordures ménagères (OM) le jeudi à partir de 5h

collecte sélective le mardi de semaine paire à partir de 14h

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT



PAPERS, JOURNAUX,
MAGAZINES, BRIQUES
ALIMENTAIRES ET
EMBALLAGES CARTON



EMBALLAGES EN MÉTAL,
BOÎTES DE CONSERVE...



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE

Les objets en plastique doivent être jetés
dans votre poubelle d'ordures
ménagères ou déposés en déchèterie.



- Ordures ménagères
- Déchets de cuisine (pensez au compostage)
- Lingettes nettoyantes, essuie-tout, mouchoirs, coton-tige, rasoir jetable...
- Vaisselle jetable
- Couverture rigide type classeur avec parties métalliques et/ou pochettes transparentes
- Résidus de balayage

votre bac =
déchets ménagers



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 M	1 S	1 D	1 M	1 V	1 L
2 J	2 D	2 L	2 J	2 S	2 M
3 V	3 L	3 M	3 V	3 D	3 M
4 S	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J
5 D	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J	6 V	6 L	6 M	6 S
7 M	7 V	7 S	7 M	7 J	7 D
8 M	8 S	8 D	8 M	8 V	8 L
9 J	9 D	9 L	9 J	9 S	9 M
10 V	10 L	10 M	10 V	10 D	10 M
11 S	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J
12 D	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 V	13 L	13 M	13 S
14 M	14 V	14 S	14 M	14 J	14 D
15 M	15 S	15 D	15 M	15 V	15 L
16 J	16 D	16 L	16 J	16 S	16 M
17 V	17 L	17 M	17 V	17 D	17 M
18 S	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J
19 D	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 V	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 S	22 D	22 M	22 V	22 L
23 J	23 D	23 L	23 J	23 S	23 M
24 V	24 L	24 M	24 V	24 D	24 M
25 S	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J
26 D	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 V	27 L	27 M	27 S
28 M	28 V	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M	29 S	29 D	29 M	29 V	29 L
30 J		30 L	30 J	30 S	30 M
31 V		31 M		31 D	

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 V	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 S	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 D	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 L	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L
8 M	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 V	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 S	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 M	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 V	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 V	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V
26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 M	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 V	31 L		31 S		31 J

Pour tout
renseignement concernant

la collecte
03 86 83 79 40

Une question concernant

les gestes de tri
03 58 45 10 23
06 84 12 49 13

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour toutes vos démarches Administratives (carte d'identité, permis de conduire ou certificat d'immatriculation), nous vous informons que vous pouvez vous rendre sur le site

<https://ants.gouv.fr/>

[illegible]

NUMEROS UTILES



NUMEROS D'URGENCE : **15** SAMU **18 ou 112** POMPIERS **17** POLICE
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR : RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M. Mme. Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie **03 86 96 02 13**
Fabien COULAUD 7 rue de l'église **03 86 96 01 63**

ASSISTANTE SOCIALE : Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne les 1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES : **3919**

ENFANCE MALTRAITEE **0 800 054 141 ou 119**

EDF **0 810 333 089**

SM FOURRIERE DU SENONAI : Hameau Les Cholets 89100 NAILLY **03 86 97 09 92**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne) **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR) **03 86 64 30 66**
3 Rue du Puit de Vau 89100 GRON e-mail : mdsgron@fede89.admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET à DIXMONT **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins
Contact : Mairie de DIXMONT
7 rue de la Mairie
89500 DIXMONT

E-mail : mairiedixmont@orange.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr
Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
26, boulevard Kennedy
89100 SENS
Tél. 03 86 65 04 78
Fax 03 86 65 07 84

INFOS SERVICES



MAIRE ET ADJOINT SUR RENDEZ-VOUS

Sur rendez-vous à la Mairie : 03.86.96.02.13

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes

Responsable : Contacter la Mairie au : 03.86.96.02.13

TARIFS

Résidents de la commune : du lundi au dimanche
140 € par période de 24h et 60 € par journée supplémentaire

Résidents hors commune : du lundi au dimanche
200 € par période de 24h et 75 € par journée supplémentaire
La consommation électrique sera facturée

1 journée de location de 9h à 9h le lendemain

Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

- Direction de l'Eau : Facturation, relevés d'index, branchements, fuites ...
Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : eau@grand-senonais.fr
- Direction de l'Assainissement : Branchements d'eaux, SPANC ...
Tel standard : 03.86.86.46.98
Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : spanc@grand-senonais.fr

ORDURES MENAGERES

Pour tout renseignement, prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : 03.58.45.10.23

Port : 06.84.12.49.13

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

- Collecte sélective (jaune) les mardis des semaines paires à partir de 14h
- Collecte des ordures ménagères (bordeaux) les jeudis à partir de 5h

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

ECOLE MATERNELLE DIXMONT 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi de 14h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

Jeudi de 14h30 à 19h

Vendredi de 9h30 à 13h

Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13

Fax : 03.86.96.00.19

Email : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Jeudi de 14h30 à 17h30

Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Mardi de 16h à 20h

Le mercredi de 10h à 12h

Le jeudi de 16h à 19h

La Mairie Tél : 03.86.96.02.13

E-mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com

Facebook : [BibliothequeMunicipaleDixmont](https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont)

Instagram : [#bibliothequedixmont](https://www.instagram.com/bibliothequedixmont)

VIE PAROISSIALE

6 rue Pierret – 89500 VILLENEUVE S/ YONNE

Tél. : 03.86.87.15.03

Prêtre Romain TAVERNIER : Rdv par téléphone

Tél : 06.49.95.78.63

Permanences d'accueil à Villeneuve sur Yonne :

Du lundi au samedi de 10h à 12h,
les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30

CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie au
03.86.96.02.13

ASSISTANTE MATERNELLE ET LA M.A.M

Assistante maternelle :

GRENOT Véronique : 8 rue du Gumery Tel : 03.86.96.08.20

La M.A.M : La Maison d'Assistances Maternelles de Dixmont
est ouverte tous les jours de la semaine de 7h à 18h30.

Pour tout renseignement, nous contacter au 03.86.83.34.04 ou
sur l'adresse mail : mam.en.othe@gmail.com



Est

**TRAVAUX ROUTIERS - VRD
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
TRAVAUX PARTICULIERS**

Agence YONNE
48, chemin des Ruelles
89380 APPOIGNY
Tél. : 03 86 53 59 50 - Télécopie : 03 86 53 59 51
yonne@colas-est.com

Secteur de SENS
Chemin des Grèves - ZA Les Grèves 3
89100 MALAY LE GRAND
Tél. : 03 86 87 69 25 - Télécopie : 03 86 87 69 34

CHRONO TP 89



Travaux de Terrassement et d'Assainissement

Travaux Publics

Démolition

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19

*Votre professionnel
de l'électricité*



Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel

PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

*Fraîcheur
Saveurs - Tradition
Qualité*



Pizz'a fab



Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE

Lundi - Mardi
Jeudi - Samedi :
18h - 21h30 et +
Mercredi
et Vendredi :
11h - 13h30
18h - 21h30

03 86 83 19 66



**Pizzas
à emporter**

**PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT**

**Retrouvez-nous
près de chez vous !**



Lundi
17h30 - 21h

Mercredi
17h30 - 21h

DIXMONT
Rue d'Eichtal

VERLIN
Place de l'Eglise

Mardi
17h30 - 21h

Jeudi
17h30 - 21h

GRON
Grande-Rue

ETIGNY
Grande-Rue

07 71 81 39 62